

## **Zone de Secours DINAPHI**

Rue Joseph Wauters, 47-79

5580 JEMELLE

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



### **Appel à candidatures pour Promotion par mobilité de 2 sergents professionnels et constitution d'une réserve**

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours « DINAPHI », le Sergent assure la direction opérationnelle d'une équipe de collaborateurs afin de limiter au maximum les dégâts humains et matériels causés par des incidents, grâce à une intervention efficace et efficiente de qualité supérieure. Il assure la direction quotidienne d'une équipe de collaborateurs en dehors des interventions afin d'assurer le fonctionnement opérationnel de la zone. Enfin, il veille à la qualité et à la quantité des services et des prestations fournis afin de réaliser les objectifs de la zone de manière effective, efficiente et sécurisée.

#### **Descriptif de fonction :**

##### **Sergent**

Le sergent accomplit ses tâches dans le cadre des missions de base. En tant que premier dirigeant sur les lieux d'un incident, il doit établir un plan provisoire. Il doit être capable de le faire lors de chaque incident. A cet effet, il a besoin de connaissances de base suffisantes. Il veille à l'impact éventuel d'un incident sur la société.

La fonction de sergent implique diverses responsabilités. Le sergent a la direction de l'équipage d'une autopompe (multifonctionnelle) et de l'équipage de véhicules spécifiques liés à l'autopompe. Il a des tâches, des compétences et des responsabilités relatives à la direction opérationnelle et à la coordination des personnes et des moyens dès le départ en intervention jusqu'au retour à la caserne. Dans le cas d'un renfort des effectifs, il assure la direction des équipes (d'extinction) jusqu'à l'arrivée de l'adjudant ou de l'officier. Lorsque ce dernier est présent, il agit sous la responsabilité de l'adjudant ou de l'officier. Si les circonstances le requièrent, le sergent agit de sa propre initiative. Il utilise le matériel standard du véhicule d'incendie, éventuellement complété de moyens d'autres véhicules.

Les tâches et les missions (non limitatives) sont les suivantes :

#### **Dirigeant opérationnel – interventions**

Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente et surtout sécurisée possible :

- Diriger une équipe d'intervention de base au cours d'interventions (sauvetage, lutte contre l'incendie, assistance technique...).
- Veiller à la sécurité des collaborateurs.
- Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer et veiller à l'application correcte des procédures opérationnelles.
- Evaluer la nécessité de renforts et de décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée.
- Coordonner plusieurs équipes d'intervention en cas d'absence d'un officier.
- Faire un débriefing après une intervention.

### Collaborateur opérationnel – préparation

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse :

- Toutes les tâches opérationnelles d'exécution demandées également au sapeur-pompier et au caporal (car il est possible que le sergent soit amené à combler une fonction inoccupée en tant que sapeur-pompier ou caporal).
- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

A ce descriptif de fonction de sergent, sont également associés les profils suivants :

- Expert-technico-administratif
- Expert opérationnel
- Dispatcher

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

### **Expert technico-administratif**

L'expert technico-administratif collabore avec une équipe administrative ou technique restreinte et y exerce une tâche de direction.

#### Finalités-clés :

Diriger et assumer la responsabilité d'une équipe restreinte d'assistants en exécutant un ensemble de tâches administratives ou techniques données, afin d'assurer la disponibilité permanente des moyens de la zone et soutenir son bon fonctionnement administratif, technique et opérationnel.

#### Tâches possibles (non limitatives) :

- Initier et diriger un débriefing opérationnel.
- Diriger un groupe restreint de personnes en ce qui concerne le maintien opérationnel de (une partie du) matériel roulant ou non roulant d'un poste, y compris la formulation de propositions de commandes et marchés publics nécessaires.
- Mettre au point le planning du personnel (congrés, composition des équipes, absences, etc.) et le planning d'exercices dans un poste.
- Initier et donner des formations et exercices, rédiger des fiches d'exercice et tenir à jour le planning d'exercice ainsi que l'enregistrement des présences.
- Rédiger des rapports d'intervention.
- Assurer l'ensemble des tâches technico-administratives, demandées également au sapeur-pompier ou au caporal (étant donné que les sergents n'exerceront pas tous des missions de direction au niveau technique et administratif).
- Mener des contrôles de prévention incendie et fournir un avis en matière de prévention incendie
- Effectuer des analyses des risques et des visites sur le terrain.
- Evaluer le fonctionnement du poste, tant d'un point de vue opérationnel qu'administratif.
- Collaborer à la gestion financière et du personnel de la zone.

## Expert opérationnel

L'expert opérationnel collabore avec une équipe de spécialistes dans leur domaine de spécialisation et y exerce une mission dirigeante.

### Finalités-clés :

Diriger un groupe d'assistants et/ou d'experts opérationnels afin de pouvoir résoudre des situations critiques exigeant des connaissances et compétences plus approfondies.

### Tâches possibles (non limitatives) :

- Agir en tant que dirigeant des plongeurs, avec les missions principales d'assurer le suivi et de garantir la sécurité de l'équipe de plongeur pendant leur intervention.
- Agir en tant que dirigeant de l'intervention et donc diriger, assurer le suivi et garantir la sécurité d'une équipe de sauvetage en hauteur ou dans des espaces difficilement accessibles.
- Agir en tant que dirigeant de l'intervention lors d'une intervention impliquant des substances dangereuses, diriger, suivre et garantir la sécurité d'une équipe de porteur de tenues anti-gaz ou d'une équipe de mesure.
- Assurer la direction et la formation de missions spécialisées, ainsi que l'évaluation, l'enregistrement des participants et le maintien de la qualité de la formation.
- Soumettre à l'officier responsable des propositions d'amélioration au niveau des méthodes et des moyens.

## Dispatcher

### Finalités-clés :

Le dispatcher prend les notifications/appels, les évalue conformément aux accords en vigueur au niveau zonal en matière de classification et priorité, et enregistre la notification/l'appel, uniquement si ce processus n'est pas automatisé.

Si le processus n'est pas encore automatisé, le dispatcher alerte les équipes et coordonne la phase de départ. Il assure une information adéquate envers les équipes et les véhicules mobilisés et coordonne la communication radio. Pendant la lutte contre l'incident, le dispatcher enregistre les informations pertinentes.

Il traite de manière adéquate les demandes d'aide du terrain, telles que les demandes de renfort et les demandes spécifiques.

A l'issue de l'incident, il enregistre les informations pertinentes. Il évalue sa propre manière d'agir et contribue, le cas échéant, à l'évaluation générale de la notification/l'appel.

### Tâches possibles (non limitatives) :

#### Réceptionner et enregistrer une notification/un appel

- Prendre une notification/un appel et collecter les données-clés
- Enregistrer la notification/l'appel
- Classer et établir les priorités relatives à la notification/l'appel conformément aux accords convenus

#### Support de la mobilisation

- Alerter les services/personnes adéquates selon les accords établis ou renvoyer aux instances ad hoc, pour autant que ce processus ne soit pas automatisé
- Contrôler les équipes engagées en ce qui concerne la nature et le site de l'incident
- Veiller à une application correcte des procédures de liaison
- Identifier les dysfonctionnements dans le système de dispatching, en évaluer les conséquences pour le processus opérationnel et entreprendre l'action adéquate
- Fournir aux équipes de secours les informations nécessaires relatives à l'incident
- Ajuster les moyens de l'intervention si des informations complémentaires l'imposent
- Appliquer la procédure de montée en puissance d'augmentation des effectifs

- Maintenir le contact avec les équipes de secours pendant l'intervention, en tant que point d'information central

#### Clôture de la notification/l'appel

- Consigner toutes les informations pertinentes lors de la clôture d'un incident
- Veille à la disponibilité des équipes démobilisées
- Evaluer ses actions personnelles
- Signaler et rapporter les points d'amélioration au niveau des procédures et des méthodes de travail

#### **Conditions à remplir :**

Il y a lieu pour les candidats de remplir les conditions préalables suivantes :

- a) Etre nommé au grade de sapeur-pompier ou de caporal professionnel au sein d'une zone de secours ;
- b) Etre titulaire du brevet MO1 : avoir réussi tous les modules des parties 1 et 2 du brevet MO1 ;
- c) Se trouver dans une position d'activité de service. Les stagiaires n'entrent pas en ligne de compte pour un emploi ouvert à la mobilité ;
- d) Remplir les conditions énoncées dans la description de fonction ;
- e) Disposer au minimum de la mention « satisfaisant » lors de sa dernière évaluation ;
- f) Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.
- g) Avoir réussi l'examen de promotion organisé par un centre de formation pour la sécurité civile

De plus, il sera demandé au candidat d'avoir un permis C ou de l'obtenir au plus tard à la fin de son stage de mobilité.

#### **Examen de promotion par mobilité :**

L'examen de promotion par mobilité sera organisé sous forme de concours par un centre de formation pour la sécurité civile. Il comprend est constitué des épreuves suivantes :

- une épreuve pratique : POS (procédure opérationnelle standardisée)
- une épreuve écrite : test de compétences pour le cadre moyen (équivalentes à celles exigées d'un titulaire de diplôme de niveau B)
- une épreuve orale : entretien libre

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à chaque épreuve, pour être admis à l'épreuve suivante et, à la fin des épreuves, être considéré comme lauréat.

Les candidats retenus seront admis au stage de promotion par mobilité ou versés dans une réserve de promotion par mobilité (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant des épreuves organisées par le centre de formation pour la sécurité civile.

Le jury d'examen évaluera les candidats sur :

- Leur motivation
- Leur engagement
- Leur disponibilité
- Leur conformité au descriptif de la fonction.

Les candidats retenus seront admis au stage de professionnalisation ou versés dans une réserve de mobilité (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant des épreuves précitées.

## **Modalités pratiques :**

### **a) Engagement**

- Temps plein de 38h/semaine
- Prestations et temps de travail irréguliers en fonction des besoins de la zone (travail le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit. Les rappels sont également possibles)
- Traitement suivant les barèmes M0 du statut pécuniaire du personnel opérationnel des Zones de Secours et suivant l'ancienneté

### **b) Candidatures**

L'acte de candidature doit être constitué obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire – modèle général délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures.
- Une copie de votre brevet de Sergent
- Une attestation de votre zone reprenant les points a-c-e-f des « conditions à remplir » reprises ci-dessus.

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par courrier recommandé** à l'adresse suivante : Zone de secours DINAPI, Collège zonal, Rue du Marché couvert 20, 5590 CINEY, au plus tard **pour le 15/12/2019** à minuit, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à la même adresse et dans le même délai, contre récépissé, auprès de la Directrice administrative ou sa déléguée.